



Lycée Jean Rostand  
5 rue Edmond Labbé  
67 084 Strasbourg

# Charte informatique du Lycée Jean Rostand

---

*ENTRE*

*Le lycée Jean Rostand de Strasbourg, représenté par M. le Proviseur*

*ET*

*Les Utilisateurs (les élèves, leurs représentants légaux, les personnels enseignants, administratifs, techniques, sociaux, de la santé et de l'inspection) et d'une manière générale, toute personne susceptible d'utiliser le matériel et les Technologies d'Information et de Communication (TIC) du lycée ainsi que l'Environnement Numérique de Travail (ENT).*

## *Préambule*

La fourniture de services liés aux technologies de l'information et de la communication s'inscrit dans la mission de service public de l'Éducation Nationale.

Elle répond à un objectif pédagogique et éducatif tel qu'il est notamment défini dans le code de l'Éducation et dans sa partie législative par l'Ordonnance N°2000-549 du 15 juin 2000 (J.O. n° 143 du 22 juin 2000 – Page 9346).

Cette offre de services vise à renforcer la formation scolaire et l'action éducative en mettant à disposition des Utilisateurs un environnement numérique de travail favorisant notamment le travail coopératif.

La Charte définit les conditions générales d'utilisation de l'Internet, de l'Environnement Numérique de Travail, des réseaux et des services multimédias, du matériel mis à disposition au sein de l'Établissement, en rappelant l'application du droit et en précisant le cadre légal afin de sensibiliser et de responsabiliser l'Utilisateur.

La Charte précise les droits et obligations que l'Établissement et l'Utilisateur s'engagent à respecter et notamment les conditions et les limites des éventuels contrôles portant sur l'utilisation des services proposés. Elle indique enfin les sanctions disciplinaires applicables en cas de contravention aux règles établies ou rappelées par la Charte.

## *Respect de la législation*

Art. 1383 du code civil : Chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence.

Art. 1384 du code civil : On est responsable non seulement du dommage que l'on cause par son propre fait, mais encore de celui qui est causé par le fait des personnes dont on doit répondre (...)

Art 121-2 du code pénal : Les personnes morales, à l'exclusion de l'État, sont responsables pénalement (...) des infractions commises, pour leur compte, par les organes dirigeants ou représentants.

L'Utilisateur s'engage à respecter la loi dans son usage des ressources informatiques et des services numériques du lycée, notamment dans les domaines suivants :

- respect du droit des personnes : pas d'atteinte à la vie privée, de diffusion des données personnelles ou de propos injurieux ou diffamatoires ;
- respect de l'intégrité morale des mineurs : pas de contenus dégradants, violents ou favorisant la corruption ;
- respect de l'ordre public : pas de provocation à la discrimination, à la haine raciale ou à la violence ;

- respect du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle : pas de copie de logiciels commerciaux pour quelque usage que ce soit, hormis une copie de sauvegarde dans les conditions prévues par le code de la propriété intellectuelle.

## *Description des services proposés*

Le lycée s'est doté des moyens en serveurs, en câblage et en postes informatiques permettant :

- d'héberger les productions individuelles et celles des classes et de les rendre accessibles à travers l'Intranet ou l'ENT ;
- de donner accès au réseau Internet avec possibilité de navigation dans le cadre d'un accès filtré ;
- d'accéder à divers services de communication réservés aux établissements scolaires tel l'ENT ;

L'accès aux services offerts peut avoir lieu suivant le cas :

- depuis des postes installés dans les salles équipées au sein de l'établissement, pour ce qui est du réseau Intranet
- par un accès individuel à partir de toute machine connectée à Internet pour ce qui est de l'ENT.

L'accès au réseau Intranet du lycée se fait après authentification personnelle des Utilisateurs autorisés. Ce réseau offre les services suivant :

- un accès à Internet soumis aux filtres de l'éducation nationale (dispositifs national et académique dont la liste noire nationale) et aux règles de restriction propres à l'établissement
- un espace de stockage de données personnelles
- un espace de stockage de données partagées par une classe ou l'ensemble de l'établissement
- l'utilisation des logiciels acquis par l'établissement
- un support informatique.

L'accès à l'ENT se fait par le réseau Internet, après authentification personnelle des Utilisateurs autorisés.

Les droits d'accès sont temporaires et supprimés dès que l'Utilisateur ne fait plus partie de la communauté de l'Établissement, ou dans le cadre des sanctions prévues en cas de non respect de la présente Charte.

L'accès au site Web du lycée est public sauf les pages Infos-Profes, réservées à l'usage des enseignants et des ayant droits, et faisant l'objet d'une authentification.

Site Web : <http://www.lycee-jean-rostand.fr/>

ENTEA : <http://lycrostand.entea.scolastance.com/lycee-jean-rostand.aspx>

## *Droits et devoirs de l'Utilisateur*

### *1. L'Utilisateur*

L'Établissement fait bénéficier l'Utilisateur d'un accès aux services proposés après acceptation de la Charte informatique du lycée. Cet accès doit respecter l'objectif pédagogique et éducatif rappelé dans le Préambule.

Cet accès est soumis à une identification préalable de l'Utilisateur, qui dispose alors d'un ou de plusieurs comptes d'accès personnel aux ressources et services multimédias proposés. Les informations doivent être exactes et actuelles. À défaut, l'ouverture du Compte d'accès ne pourra être effective.

Conformément à la loi Informatique et Libertés (Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée en 2004) toute personne peut obtenir communication voire rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au secrétariat du lycée.

## *2. Les droits et devoirs de l'Utilisateur*

Le Compte d'accès est constitué d'un identifiant et d'un mot de passe strictement personnels et confidentiels. Leur usage ne peut en aucun cas être concédé à une autre personne. L'Utilisateur est responsable de leur conservation et s'engage à ne pas les divulguer et à ne pas s'approprier ceux d'un autre Utilisateur.

L'Utilisateur donne expressément son consentement pour que les données à caractère personnel le concernant et dans le cadre de la mise en œuvre du service, ne soient traitées que pour les finalités de l'utilisation des services.

Lorsque l'ouverture du Compte d'accès implique techniquement que des logiciels spécifiques non-standards puissent être mis à disposition de l'Utilisateur, l'Établissement et l'Utilisateur s'engagent à respecter les conditions des licences d'utilisation correspondantes.

L'Utilisateur s'engage à utiliser les ressources informatiques du lycée pour un usage éducatif, dans le respect la législation en vigueur. L'utilisation, sur les lieux de travail, de ces ressources informatiques à des fins personnelles est généralement tolérée mais elle doit rester raisonnable et ne doit pas affecter la sécurité des réseaux ou la mission éducative du lycée : elle doit être en effet limitée aux besoins de l'activité scolaire (messagerie).

L'Utilisateur s'engage à effectuer une utilisation rationnelle et loyale des services et notamment du réseau, de la messagerie, des ressources informatiques, ..., afin d'en éviter la saturation ou l'abus de leur usage à des fins personnelles.

Lorsque l'Utilisateur est amené à créer ou à utiliser des œuvres protégées par le droit d'auteur ou des objets protégés par des droits voisins du droit d'auteur dans le cadre, notamment de réalisations multimédias autorisés par l'Établissement, il s'engage à faire figurer une information précise sur les modes d'utilisation autorisés pour chacun des documents qui seraient ainsi publiés :

- dans le respect des lois relatives à la propriété littéraire et artistique,
- dans le respect des lois relatives à l'Informatique aux fichiers et aux libertés,
- dans le respect des règles relatives à la protection de la vie privée et notamment du droit à l'image d'autrui,
- en s'assurant de ne pas diffuser d'informations ayant un caractère d'un délit.

L'Utilisateur s'engage à utiliser les services en préservant leur intégrité, c'est-à-dire à ne pas effectuer des opérations pouvant nuire au fonctionnement du réseau et à l'intégrité des ressources informatiques, notamment à :

- ne pas utiliser de programmes pouvant contourner les mesures de sécurité mises en place pour assurer le bon fonctionnement des services, et à ne pas tenter d'interrompre le fonctionnement normal du réseau,
- ne pas tenter de s'introduire dans des espaces numériques auxquels il n'a pas droit d'accès, ou de porter atteinte aux données des autres Utilisateurs en les modifiant ou en les supprimant contre leur gré,
- ne pas télécharger des documents illicites.

## *3. Les sanctions*

En cas de non respect de cette chartre, l'Utilisateur peut se voir appliquer les sanctions suivantes :

- une perte temporaire ou définitive de l'accès aux ressources informatiques du lycée,
- des sanctions prévues par le règlement intérieur du lycée, par la loi civile ou pénale.

## *Engagement de l'Établissement*

### *1. Le respect de la loi*

L'Établissement fait bénéficier d'un accès aux ressources et services multimédias qu'il propose, à toute personne remplissant les conditions requises.

L'Établissement s'oblige à respecter toutes les règles protectrices des intérêts des tiers et de l'ordre public et notamment à respecter et faire respecter la législation en vigueur.

L'Établissement s'oblige, conformément aux dispositions de la loi du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, à donner un accès facile, direct et permanent, pour les destinataires de ses services et pour les autorités publiques, aux informations l'identifiant (page Informations légales du site Web du lycée).

L'Établissement s'oblige également à donner, dans le cas de fournitures d'informations au public sur son site Internet, le nom du directeur de la publication, et du responsable de la publication, et à vérifier que son contenu n'inclut aucun contenu répréhensible, notamment au regard de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, et du responsable de la rédaction du site.

## ***2. Disponibilité du service***

L'Établissement s'engage à informer l'Utilisateur de l'existence de moyens techniques permettant de restreindre l'accès à certains services ou de les sélectionner, et à leur proposer au moins un de ces moyens. L'Établissement s'efforce dans la mesure du possible de maintenir accessible le service qu'il propose de manière permanente, mais n'est tenu à aucune obligation d'y parvenir. L'Établissement peut donc interrompre l'accès, notamment pour des raisons de maintenance et de mise à niveau, ou pour toutes autres raisons, sans que celui-ci puisse être tenu pour responsable des conséquences de ces interruptions aussi bien pour l'Utilisateur que pour tout tiers.

## ***3. Messagerie électronique liée à l'ENT***

La messagerie utilise les standards techniques d'Internet et les normes en usage. La capacité en volume de la boîte aux lettres doit permettre les usages pédagogiques.

L'Établissement ne garantit pas que le service de messagerie soit exempt de toute interruption, retard, incident de sécurité ou erreur. Il ne garantit pas les résultats pouvant être obtenus à l'aide de ce service, ni la précision ou la fiabilité des informations acquises par son intermédiaire.

L'Utilisateur reconnaît que l'Établissement n'exerce aucune surveillance ni aucun contrôle éditorial sur les messages envoyés dans le cadre de la messagerie électronique et l'accepte. L'Établissement ne pourra, de ce fait, en être tenu pour responsable.

## ***4. Protection des données***

En application des dispositions de la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 et de la directive européenne 95/46/CE relative à la protection des données personnelles et à la libre circulation de ces données du 24 octobre 1995, l'Établissement s'engage à respecter les règles légales de protection de ce type de données. Il garantit notamment à l'Utilisateur :

- de n'utiliser les données à caractère personnel le concernant que pour les strictes finalités pour lesquelles elles sont collectées (ouverture du Compte d'accès, contrôles techniques, scolarité),
- de lui communiquer sur simple demande les finalités et la destination des informations enregistrées et leur durée de conservation, laquelle ne peut en tout état de cause excéder ce qui est nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles sont collectées ou traitées,
- de lui garantir un droit d'accès et de rectification aux données le concernant.

## ***5. Contrôle des contenus***

L'Établissement se réserve le droit de contrôler le contenu de toute page Web hébergée sur ses serveurs en vue de s'assurer du respect des conditions d'utilisation des services énoncées par la présente Charte. Il se réserve le droit de suspendre l'usage du service d'hébergement des pages Web par un Utilisateur en cas de non-respect de la Charte et notamment dans l'hypothèse où l'Utilisateur aurait diffusé sur ses pages Web un contenu manifestement illicite.

L'Établissement dispose des moyens techniques suivants pour procéder à des contrôles de l'utilisation de ses services :

- consulter la "mémoire cache", les journaux de "log",
- contrôler les flux, les limites d'accès au serveur proxy, le pare-feu.
- contrôler les postes du lycée à distance